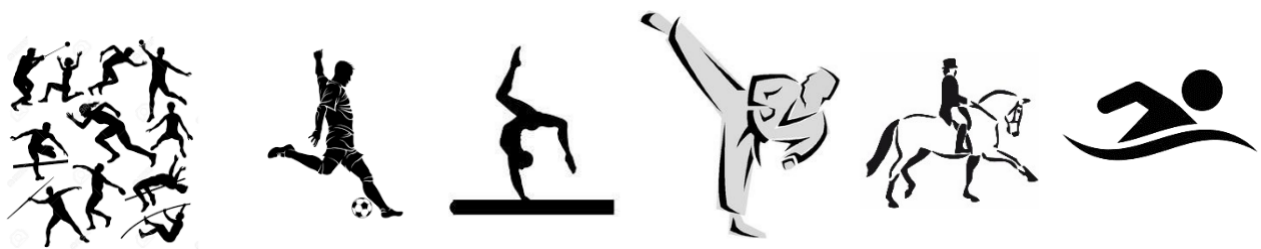


# Collège Sainte-Marie - 1<sup>er</sup> degré

17 rue de Tournai 7700 Mouscron – 056854921

[www.collegesaintemarie.be](http://www.collegesaintemarie.be)

## OPTION SPORT-ETUDES



## INFORMATIONS UTILES

## ET REGLEMENT



# Disciplines proposées et lieux d'entraînements desservis par les navettes de l'Ecole des sports

- Athlétisme



Site du Futurosport

Rue de la Barrière Leclercq  
7711 Dottignies (Mouscron)



- Football



Site du Futurosport

Rue de la Barrière Leclercq  
7711 Dottignies (Mouscron)



- Gymnastique



CGOM

Place A&A Motte 3  
7700 Mouscron



- Judo



Judo Dottignies

Rue C. Pollet 13  
7711 Dottignies (Mouscron)



- Equitation



Centre équestre de la  
Rouge Croix

Rue de la Rouge Croix 42  
7711 Dottignies (Mouscron)



- Natation



Piscine Les Dauphins

Rue du Père Damien 2  
7700 Mouscron



# Objectifs et suivi des élèves

➡ Associer efficacement la réussite scolaire (dans l'intégralité des cours y compris les activités) et l'épanouissement dans le sport choisi.

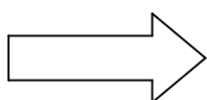
➡ Contacts réguliers entre les professeurs du Collège et les responsables de l'Ecole des Sports pour discuter de chaque élève et de son évolution.

➡ Arrêts partiels ou complets du sport-études envisageables en cas de problèmes disciplinaires ou scolaires (pour que l'élève puisse profiter par exemple de remédiations).

## Inscription



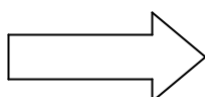
L'inscription doit être réalisée à 2 niveaux bien distincts.



### Au Collège

Modalités : voir brochure du C.S.M

Obligation d'un contact avec le titulaire avant la rentrée de septembre.



### A l'Ecole des Sports

Modalités : voir brochure par discipline de l'Ecole des Sports

Obligation de passer des tests d'aptitude sportive avant la rentrée de septembre.

# Grille-horaire(1<sup>ère</sup>)

28h de formation commune + 4h d'activités

## Grille 2 : latin-sciences

2<sup>e</sup> langue uniquement néerlandais

Religion	2h
Français	6h
Néerlandais	4h
Math	4h
Etude du Milieu	4h
Sciences	3h
Education physique	3h
Technologie	1h
Musique	1h
<u>Latin</u>	2h
<u>Activité Sciences +</u>	2h

Activités en deuxième année : latin/sciences ou sciences/informatique

# Organisation horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1. 8h30 à 9h20					
2. 9h20 à 10h10					
3. 10h10 à 11 h00	Entraînement	Entraînement		Entraînement	
4. 11h20 à 12h10					
5. 12h10 à 13h00			Cours à récupérer 12h45 à 14h25		
6. 14h05 à 14h55					
7. 14h55 à 15h45					
8. 16h00 à 16h50	Cours à récupérer	Cours à récupérer		Cours à récupérer	Cours à récupérer 15h50 à 16h40

- Les 32 heures de 50 minutes sont réparties du lundi 8h30 au vendredi 16h40.

- Les entraînements ont lieu entre 10h10 et 12h10 le lundi, mardi et jeudi.

Une navette assure les trajets entre le Collège et les lieux d'entraînement (pas de navette après la huitième heure).

- Les 6 heures de 50 minutes à récupérer sont placées :

- le lundi de 16h00 à 16h50

- le mardi de 16h00 à 16h50

- le mercredi de 12h45 à 14h25 → cours d'éducation physique

Les élèves mangent à l'école et prennent leur pique-nique.

- le jeudi de 16h00 à 16h50

- le vendredi de 15h50 à 16h40 → cours d'éducation physique

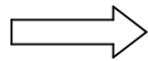


Présence OBLIGATOIRE à tous les cours à récupérer (les huitièmes heures et le mercredi après-midi).

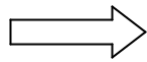
# Cas particuliers

- Certificat médical de plusieurs jours (pour cause de blessure) → retour dans un système « classique » (arrêt du sport-études). Les heures à récupérer sont supprimées.

Le certificat médical doit être en double exemplaire.



Un pour le Collège Sainte-Marie



Un pour l'Ecole des Sports

- Les rendez-vous occasionnels (orthodontiste, kiné...) doivent être pris de préférence en dehors des heures de cours « classiques » (règlement d'ordre intérieur du Collège Sainte-Marie) donc également en dehors du mercredi après-midi et du vendredi 8<sup>e</sup>h.

- En cas de problème de santé pour une courte période (moins de 3 jours), la présence aux 8<sup>e</sup>h et au cours d'éducation physique est obligatoire (sauf exception en accord préalable avec le titulaire et le professeur concerné).

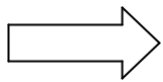
Dans ce cas, pour le cours d'éducation-physique, la décision de rester au cours ou de travailler en salle de garde est prise par le professeur d'éducation-physique.

- En cas de suppression exceptionnelle d'une 8<sup>e</sup>h, un mot du titulaire (ou professeur) sera inscrit dans le journal de classe et/ou transmis via Smartschool. Une confirmation des parents est obligatoire afin de «libérer» l'élève.

# Discipline

Le règlement d'ordre intérieur de l'école (R.O.I) s'applique également lors des entraînements et déplacements spécifiques au sport-études (trajets, rangs avant et après les entraînements, attente de la navette...).

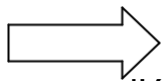
Ce règlement est consultable sur le site internet de l'école [www.collegesaintemarie.be](http://www.collegesaintemarie.be) (Point VI 3 et 6).



Tout manquement à ce règlement sera sanctionné.

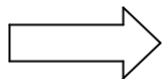


## Si accumulation de remarques



Retenue effectuée le mercredi après-midi à la place du cours d'éducation physique.

## Après 2 retenues



Suppression du sport-études pour une durée à déterminer.



La suppression du sport-études, en cas de non respect du règlement du Collège, peut survenir à tout moment de l'année (Même quand la cotisation a été payée totalement à l'école des sports. Pas de remboursement le cas échéant).

Inscription Sport-études - Année scolaire .....

---

**Talon à compléter et à insérer dans le dossier inscription**

Monsieur et /ou Madame..... parents (ou responsables) de ..... élève inscrit dans l'option sport-études (discipline : ..... ) pour l'année scolaire ..... - ..... ont pris connaissance des informations utiles et du règlement à respecter dans l'option sport-études au Collège Sainte-Marie DOA de Mouscron et marquent leur accord.

Date :

Signatures